Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270323
Centre d'intérêt : 630

Supplément mettant à jour la liste du matériel didactique approuvé et la liste des dossiers à l'étude pour l'enseignement secondaire général / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction des ressources didactiques, Bureau d'approbation du matériel didactique. -- [Québec] : La Direction générale, 1991.
vi, 16 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Version anglaise publ. sous le titre : Supplement updating the list of approved teaching materials and the list of projects being studied for general education at the secondary level. Code : 9192-6020; 16-4337A. Code : 9192-6063; 16-4337. Index.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Bureau d'approbation du matériel didactique • Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

Descripteur(s) : Matériel didactique • Approbation • Formation générale • Répertoire • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le MEQ présente le supplément mettant à jour la liste du matériel didactique approuvé pour l'enseignement secondaire général en 1991-1992. Le présent supplément, en plus de présenter le matériel récemment approuvé comme matériel de base, fournit le nom de tout le matériel présentement à l'étude. Le matériel autorisé respecte chacun des critères suivants : conformité aux exigences pédagogiques d'un programme d'études en vigueur; respect du bon usage linguistique; respect de l'exactitude scientifique; respect des valeurs religieuses et morales; respect du système international d'unités; respect des exigences visant l'élimination des stéréotypes discriminatoires; respect des règles d'écriture des toponymes.

Type de document :

9271323

DOCUMENT D'INFORMATION

SUPPLÉMENT

METTANT À JOUR LA LISTE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ ET LA LISTE DES DOSSIERS À L'ÉTUDE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

NOVEMBRE 1991

Québec

9291323

SUPPLÉMENT

METTANT À JOUR LA LISTE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ
ET LA LISTE DES DOSSIERS À L'ÉTUDE
POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
Direction des ressources didactiques
Bureau d'approbation du matériel didactique

©Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 — 9192-6063

ISSN 0833-0360

Dépôt légal - quatrième trimestre 1991

INTRODUCTION

Le ministère de l'Éducation du Québec présente le supplément mettant à jour la liste du matériel didactique approuvé pour l'enseignement secondaire général en 1991-1992. Le présent supplément, en plus de présenter le matériel récemment approuvé comme matériel de base, fournit le nom de tout le matériel présentement à l'étude. Il complète ainsi la liste officielle (document n° 16-4052-31) parue en avril 1991.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut établir la liste des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés par lui (article 462).

Pour sa part, la commission scolaire s'assure qu'on ne se serve que des manuels scolaires et du matériel didactique approuvés par le ministre. Les manuels d'enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, doivent être approuvés par le Comité catholique ou protestant, selon le cas (article 230).

Le directeur de l'école, après consultation des enseignants, choisit les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études conformément aux critères établis par la commission scolaire (article 48).

En vertu de l'article 40 du Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, l'élève dispose personnellement d'un ou des manuels de la liste du matériel didactique approuvé pour chaque programme d'études.

CRITÈRES D'APPROBATION

L'approbation d'un matériel didactique signifie qu'il respecte chacun des critères suivants:

- conformité aux exigences pédagogiques d'un programme d'études en vigueur;
- respect du bon usage linguistique;
- respect de l'exactitude scientifique;
- respect des valeurs religieuses et morales;
- respect du système international d'unités;
- respect des exigences visant l'élimination des stéréotypes discriminatoires;
- respect des règles d'écriture des toponymes.

CATÉGORIES DE MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre entend approuver les ouvrages indispensables à l'enseignement des programmes d'études qu'il établit, ouvrages correspondant à ce qu'il est convenu d'appeler le matériel didactique de base[1].

Le matériel didactique de base comprend deux types d'ouvrages: les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

Les ensembles didactiques:

- sont manifestement conçus pour des élèves de l'enseignement secondaire général;
- se composent d'au moins deux éléments: un manuel et un guide d'enseignement;
- proposent suffisamment de moyens (éléments notionnels, activités et exercices) pour permettre aux élèves visés d'atteindre l'ensemble des objectifs obligatoires énoncés dans un programme d'études édicté par le ministre.

Les ouvrages de référence d'usage courant

Les ouvrages de référence suivants, dont la fréquence d'utilisation est en général élevée, sont considérés comme matériel didactique de base: les dictionnaires, les grammaires, les codes grammaticaux, les atlas et les bibles.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES NE PEUVENT UTILISER D'AUTRES OUVRAGES COMME MATÉRIEL DE BASE QUE CEUX QUI PARAISSENT AUX LISTES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ PAR LE MINISTRE.

Autre matériel didactique

Les ouvrages qui ne sont pas considérés comme étant du matériel didactique de base peuvent être utilisés sans autorisation particulière.

Ainsi, le matériel didactique non durable (cahiers d'exercices, etc.), le matériel didactique complémentaire (visant seulement certains objectifs d'un programme d'études), les autres ouvrages de référence, le matériel littéraire consulté généralement en bibliothèque de même que les livres de chant ou de répertoire musical n'ont pas à être approuvés par le ministre.

Il appartient à chaque commission scolaire d'instaurer des mécanismes d'évaluation et de sélection des cahiers d'exercices, du matériel complémentaire et de l'ensemble des ouvrages qui ne sont pas considérés comme du matériel didactique de base.

---

1. Depuis septembre 1991, le matériel didactique de base soumis à l'approbation doit exclure tout matériel non durable comme les cahiers d'exercices dans lesquels les élèves écrivent, dessinent ou découpent. Les manuels scolaires doivent, par contre, proposer des exercices appropriés en quantité suffisante.

   Le matériel didactique de base actuellement approuvé qui inclut du matériel non durable demeurera approuvé jusqu'à la date déjà indiquée dans la liste officielle avec possibilité d'un premier renouvellement de trois ans, mais sans dépasser juin 1998.

DURÉE DE LA PÉRIODE D'APPROBATION

Le matériel didactique approuvé peut généralement être utilisé pendant cinq ans. Dans le présent document, la fin de la période d'approbation est indiquée de la façon suivante:

Fin de la période initiale d'approbation: juin 19___.

Une prolongation peut être accordée, généralement pour une période de trois ans. Si tel est le cas, l'indication suivante paraîtra:

Fin de la période de prolongation: juin 19___.

RÔLE CLÉ DES MILIEUX SCOLAIRES

Bien que les cotes et les renseignements qui paraissent à la liste reproduite dans le présent document fournissent des indications sur le degré de respect des critères d'approbation et constituent des indices utiles sur la qualité exigée du matériel didactique approuvé, il reste aux milieux scolaires à y faire des choix. Il est indispensable, au moment de faire ces choix, que tous les intervenants posent des jugements critiques et contribuent à **la sélection des ouvrages en toute connaissance de cause et en fonction des besoins de leurs milieux.**

COTES

Les instruments d'analyse utilisés dans le processus d'approbation du matériel didactique ont été réalisés en fonction du **Devis général** (document n° 16-4311-23). **Dans le cas des ensembles didactiques**, ces instruments permettent aux évaluateurs de traduire le résultat de leur analyse, en fonction de certaines exigences pédagogiques, sous la forme de cotes. Ces cotes, qui ont un **rôle d'information**, s'appliquent aux critères intermédiaires (voir tableau, page IV). Résultant d'une démarche rigoureuse d'évaluation, elles résument l'appréciation des évaluateurs pour chacun de ces critères, mais ne représentent pas une mesure mathématique. Leur interprétation doit se faire selon la légende de la page VI.

Ce système de cotes s'applique également en ce qui a trait au respect des exigences du ministère de l'Éducation en matière d'élimination des stéréotypes discriminatoires (voir tableau, page V).

Notes:

1. Le système de cotes ne s'applique pas aux ouvrages de référence d'usage courant. Il en est de même pour le **matériel de base approuvé avant 1986**, dont seuls les titres et la description des éléments approuvés paraissent à la liste. À l'occasion, une note explicative peut s'y ajouter.

2. Lorsqu'un critère pédagogique ne s'applique pas, **un tiret (-)** remplace la cote. Un tiret (-) paraît également dans la colonne des stéréotypes discriminatoires lorsque le nombre de personnages n'est pas suffisamment important.

EXIGENCES PÉDAGOGIQUES

TABLEAU DES CRITÈRES GÉNÉRAUX ET INTERMÉDIAIRES

1er CRITÈRE GÉNÉRAL: LE MATÉRIEL RESPECTE LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME.

Critères intermédiaires:

- Le matériel fait appel à une **démarche** d'apprentissage.
- Le matériel intègre les contenus notionnels au processus de développement des **habiletés** et des **attitudes**.
- Le matériel puise dans le **vécu** de l'écolier ou de l'élève.
- Le matériel intègre l'**évaluation** au processus d'apprentissage.

2e CRITÈRE GÉNÉRAL: LE MATÉRIEL ABORDE LA MAJEURE PARTIE DES OBJECTIFS ET DES CONTENUS OBLIGATOIRES DU PROGRAMME.

Critères intermédiaires:

- Le matériel propose des moyens d'atteindre la majeure partie des **objectifs obligatoires**.
- Le matériel propose des moyens d'aborder la majeure partie des **contenus** jugés nécessaires.
- Le matériel reflète la **progression** préconisée par le programme.
- Le matériel propose des **contenus actuels, exacts** et **objectifs**.

3e CRITÈRE GÉNÉRAL: LE MATÉRIEL EST ADAPTÉ AUX CONDITIONS DE LA PRATIQUE.

Critères intermédiaires:

- Le matériel tient compte des éléments de **politique** qui conditionnent la pratique scolaire.
- Le matériel tient compte des **ressources** physiques et financières des établissements scolaires.
- Le matériel tient compte du **rôle de l'enseignant(e)**, en vue de faciliter l'acte pédagogique.

4e CRITÈRE GÉNÉRAL: LE MATÉRIEL EST ADÉQUAT DANS SA FORME.

Critères intermédiaires:

- La **facture** du matériel est adéquate.
- La **mise en pages** du matériel est adéquate.
- La **composition et l'impression** du matériel est adéquate.

EXIGENCES VISANT L'ÉLIMINATION DES STÉRÉOTYPES DISCRIMINATOIRES

STÉRÉOTYPES SEXISTES

1. **Représentation (aspect quantitatif)**

   Le matériel présente autant de personnages féminins que de personnages masculins.

2. **Valorisation (aspect qualitatif)**

   Le matériel présente de manière également valorisante les personnages féminins et masculins: au travail, dans le contexte familial, dans des situations de loisirs ou de jeux.

STÉRÉOTYPES RACISTES OU AUTRES

1. **Représentation (aspect quantitatif)**

   Le matériel présente 25 p. 100 (plus ou moins 5 p. 100) de personnages associés aux minorités.

2. **Valorisation (aspect qualitatif)**

   Le matériel présente adéquatement les personnages associés aux minorités: au travail, dans le contexte familial, dans des situations de loisirs ou de jeux.

TABLEAU EXPLICATIF D'INTERPRÉTATION DES COTES

DESCRIPTION

ÉVALUATION

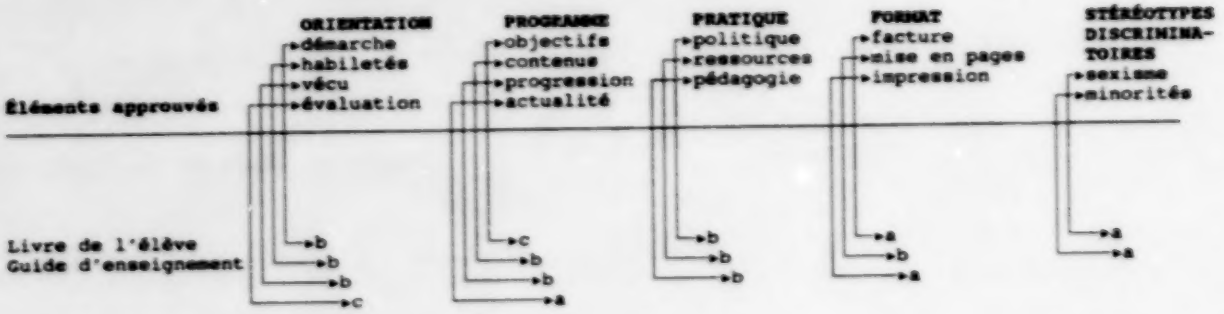

COTES=	a très satisfaisant	b satisfaisant	c peu satisfaisant	d insatisfaisant

Les ouvrages qui paraissent à la présente liste sont protégés par la loi canadienne sur le droit d'auteur qui en interdit la reproduction.

Toutefois, certains de ces ouvrages peuvent être photocopiés par les enseignants à l'intérieur de certaines limites (le moindre de 10 p. cent ou 25 pages d'une oeuvre) prévues par l'entente sur la reprographie intervenue entre l'Union des écrivains québécois et le ministère de l'Éducation du Québec.

Avant de procéder à toute forme de reprographie, assurez-vous que:

1. le titre qui vous intéresse figure au Répertoire des oeuvres admissibles à la photocopie publié par l'Union des écrivains québécois;

2. vous respectez les limites permises.

Pour toute information, communiquer avec l'Union des écrivains québécois à (514) 526-6653.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Anglais, langue seconde..... 1

Éducation au choix de carrière..... 3

Éducation économique..... 4

Enseignement moral et religieux catholique..... 5

Enseignement moral..... 7

Formation personnelle et sociale..... 8

Français, langue maternelle..... 9

Géographie du Québec et du Canada..... 10

Géographie générale..... 11

Initiation à la technologie..... 12

Mathématique..... 13

Index des titres..... 14

Index des collections..... 15

Index des éditeurs..... 16

Dossier	Description	Éléments approuvés	Classe(s) et fin d'approbation
OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT			
918071	**PLUS - COMMUNICATION ET GRAMMAIRE, COMMUNICATION AND GRAMMAR** c1991 Forget, G. Éditions Françaises inc. Note(s): Cet ouvrage remplace "Communication et Grammaire, Communication and Grammar - Guide" qui n'est plus disponible sur le marché.	Grammaire 223p.	1er et 2e cycles Fin de la période initiale d'approbation: juin 1995

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

COLLECTION CROSSROADS SERIES

Dossier 910028
HIGHWAYS - CROSSROADS SERIES 1 c1990

Caron, T., Gaulin, M.
Lidec inc.

Le BAMD a recommandé cet ouvrage au ministre et l'a soumis à son approbation; celui-ci prendra une décision sous peu.

IDENTIFICATION	DESCRIPTION	ÉVALUATION
	Éléments approuvés	ORIENTATION démarche habiletés vécu évaluation / PROGRAMME objectifs contenus progression actualité / PRATIQUE politiq. ressourc. pédagog. / FORMAT facture miseenpa. impress. / STÉRÉOTYPES DISCRIMINATOIRES sexisme minorités

ENSEMBLES DIDACTIQUES

COLLECTION ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE

Dossier 918024
CHOISIR / LE DÉFI DE LA DÉCISION, 4E

SECONDAIRE c1991

Pelletier, D., Noiseux, G., Pomerleau, E.
Les éditions Septembre inc.

4e secondaire
Fin de la période initiale d'approbation: juin 1996

Livre de l'élève 33ep.
Guide d'enseignement 184p.
Cahier d'intégration

Notes:
L'illustration de la page 40 du livre de l'élève (première impression seulement) est jugée discriminatoire. Un erratum signalant ce fait doit être apposé dans tous les livres de l'élève vendus au Québec.

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

Dossier 900198
LES MARCHÉS ÉCONOMIQUES c1990

Beaudry, P., Bois, L., Tanguay, G.
Guérin éditeur limitée

Le BAPD a recommandé cet ouvrage au ministre et l'a soumis à son approbation; celui-ci prendra une décision sous peu.

IDENTIFICATION	DESCRIPTION		ÉVALUATION				
	Éléments approuvés		ORIENTATION démarche habiletés vécu évaluation	PROGRAMME objectifs contenus progression actualité	PRATIQUE politiq. ressourc. pédagog.	FORMAT facture miseenpa. impress.	STÉRÉOTYPES DISCRIMINATOIRES sexisme minorités

ENSEMBLES DIDACTIQUES

COLLECTION APPELÉ-E À LA LIBERTÉ

Dossier 900140
APPELÉ-E À LA LIBERTÉ 2 c1990

Durand-Lutzy, M., Topouzian, J.
Centre éducatif et culturel inc.

2e secondaire
Fin de la période initiale
d'approbation: juin 1996

Livre de l'élève 296p.
Guide d'enseignement 582p.
Cahier d'exercices
Corrigé d'exercices

Transcription braille disponible: Institut Nazareth et Louis-Braille .

COLLECTION EMMAÜS

Dossier 900043
LA MAISON SUR LE ROC c1989

Quiviger, A.
Centre éducatif et culturel inc.

3e secondaire
Fin de la période initiale
d'approbation: juin 1996

Livre de l'élève 279p.
Guide d'enseignement 405p.

Enseignement moral et religieux catholique

Dossier Description

E N S E M B L E S D I D A C T I Q U E S À L ' É T U D E

En cours d'évaluation.

Dossier 918073
INVENTER SA VIE c1991

Dubuc, M.
Éditions d'enn. religieux F.P.R. inc.

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

COLLECTION ENJEUX

Dossier 910034
VERS LE LARGE c1991

Bourdages, R.-A. et al.
Éditions la Pensée inc.

Sera soumis à l'approbation du ministre dès que l'ensemble didactique imprimé aura fait l'objet d'une dernière vérification.

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

COLLECTION FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE

En cours d'évaluation.

Dossier 91009%
FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE, 1ER

CYCLE (2E ÉDITION) c1991

Beaulac, G. et al.
McGraw-Hill éditeurs

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

COLLECTION AU-DELÀ DES MOTS

Dossier 910061
AU-DELÀ DES MOTS, 1RE SECONDAIRE c1989

Martin, S. et al.
Éditions HRW ltée

Conformément aux exigences du BAMD, des travaux de correction sont en cours chez l'éditeur.

COLLECTION EXCURSIONS

Dossier 910078
EXCURSIONS, MODULE 4 c1991

Ouellette, R. et al.
Éditions FM

Le BAMD a recommandé cet ouvrage au ministre et l'a soumis à son approbation; celui-ci prendra une décision sous peu.

NOTE: CE MATÉRIEL EST DESTINÉ AUX CLIENTÈLES EN CHEMINEMENTS PARTICULIERS.

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

Dossier 910020
DESTINATIONS QUÉBEC-CANADA c1990

Brousseau, M., Pelletier, D.L.
Éditions du Renouveau Pédagogique inc.

Sera soumis à l'approbation du ministre dès que le guide d'enseignement imprimé aura fait l'objet d'une dernière vérification.

IDENTIFICATION	DESCRIPTION		ÉVALUATION				
			ORIENTATION démarche habiletés vécu évaluation	PROGRAMME objectifs contenus progression actualité	PRATIQUE politiq. ressourc. pédagog.	FORMAT facture miseenpa. impress.	STÉRÉOTYPES DISCRIMINATOIRES sexisme minorités
	Éléments approuvés						
ENSEMBLES DIDACTIQUES							
Dossier 910032 LA TERRE ET TOI (2E ÉDITION) c1991 --- Létourneau, L., Ménard, D., Soumeillant, M.-N. Éditions Beauchemin limitée	Livre de l'élève Guide d'enseignement	359p. 231p.	a a b	a b a b	a a	a b	a b

Fin de la période initiale d'approbation: juin 1997

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

Dossier 910823
INITIATION À LA TECHNOLOGIE c1990

Sera soumis à l'approbation du ministre dès que le guide d'enseignement imprimé aura fait l'objet d'une dernière vérification.

Charouda, A.
Éditions du Renouveau Pédagogique inc.

Dossier Description

ENSEMBLES DIDACTIQUES À L'ÉTUDE

COLLECTION MATHÉMATIQUE FM

Dossier 918003
MATHÉMATIQUE FM, 2E SECONDAIRE c1991

Sera soumis à l'approbation du ministre dès que l'ensemble didactique imprimé aura fait l'objet d'une dernière vérification.

Brisebois, M., Brisson, J.
Éditions FM

INDEX DES TITRES

Appelé-e à la liberté 2	5
Au-delà des mots, 1re secondaire	9
Choisir / Le défi de la décision, 4e secondaire	3
Destinations Québec-Canada	10
Excursions, module 4	9
Formation personnelle et sociale, 1er cycle (2e (...)	8
Highways - Crossroads Series 1	2
Initiation à la technologie	12
Inventer sa vie	6
La maison sur le roc	5
La terre et toi (2e édition)	11
Les marchés économiques	4
Mathématique FR, 2e secondaire	13
Plus - Communication et grammaire, Communication (...)	1
Vers le large	7

INDEX DES COLLECTIONS

APPELÉ-E À LA LIBERTÉ	5
AU-DELÀ DES MOTS	9
CROSSROADS SERIES	2
ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE	3
EMPHASIS	5
ENJEUX	7
EXCURSIONS	9
FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE	8
MATHÉMATIQUE FM	11

Centre éducatif et culturel inc.	8101, boul. Métropolitain Est	ANJOU (Québec)	H1J 1J9	351-6010
Éditions Beauchemin limitée	3281, avenue Jean Béraud	CHOMEDEY, LAVAL (Québec)	H7T 2L2	334-5912
Éditions d'ens. religieux F.P.R. inc.	3575, boul. St-Laurent, bur. 414	MONTRÉAL (Québec)	H2X 2T7	347-5324
Éditions du Renouveau Pédagogique inc.	8925, boulevard Saint-Laurent	MONTRÉAL (Québec)	H2N 1M5	384-2690
Éditions FM	1113, avenue Beaconsfield	LAVAL (Québec)	H7C 1Y6	324-0712
Éditions Françaises inc.	1411, rue Ampère, C.P. 395	BOUCHERVILLE (Québec)	J4B 5M2	641-0514
Éditions HRW ltée	8035, rue Jarry Est	ANJOU (Québec)	H1J 1H6	351-7810
Éditions la Pensée inc.	1342, De Montmorency	QUÉBEC (Québec)	G1S 2G8	682-3369
Les éditions Septembre inc.	2815, Quatre-Bourgeois, C.P. 9425	SAINTE-FOY (Québec)	G1V 1Y1	658-7272
Québec éditeur limitée	4501, rue Drolet	MONTRÉAL (Québec)	H2T 2G2	842-3481
Institut Nazareth et Louis-Braille	1111, rue Saint-Charles Ouest	LONGUEUIL (Québec)	J4K 5G4	463-1710
Lidec inc.	4150, avenue de l'Hôtel-de-Ville	MONTRÉAL (Québec)	H2W 2H5	843-5991
McGraw-Hill éditeurs	750, boul. Laurentien, bur. 131	MONTRÉAL (Québec)	H4M 2M4	744-5531

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16 – 4337